

Agriculture / Pour redynamiser le secteur fruits et légumes — R.D
L'Union Européenne appuie les pays ACP



M. Gnuï Michel, Président de l'OCAB, se félicite des actions du PIP.

L'hôtel Ivotel au plateau, a été le cadre, du lancement de la phase 2 du Programme Initiative Pesticides (PIP), le jeudi 29 avril 2010. Au cours de cette rencontre, les différents acteurs dudit programme ont réaffirmé leur volonté de donner un meilleur label aux fruits et légumes des pays en voie de développement.

FACE À LA RECRUESCENCE des problèmes sanitaires (vache folle, fièvre aphteuse, grippe aviaires...), le CÔLEACP a initié depuis 2000, le PIP, sur financement de l'Union Européenne, en faveur des pays ACP, producteurs de fruits et légumes. La première phase de ce programme qui s'est

déroulée entre 2001 et 2009 avait permis de soutenir à la filière horticole de 28 pays ACP et couvert 80% du flux d'exportations des fruits et légumes frais des pays ACP vers l'UE. En Côte d'Ivoire, 48 entreprises ou structures d'appui à la filière ont pu bénéficier du soutien du PIP. Le succès de ce programme au niveau, de la qualité sanitaire des produits, des normes environnementales et sociales, ainsi que sur l'amélioration, de façon durable, des capacités des opérateurs ACP de la filière horticole, ont conduit les acteurs de ce projet à mettre sur pied une seconde phase du PIP. Une initiative qui gagne l'assentiment de M. Gnuï Michel, Président de l'OCAB. Pour lui, le PIP, par la construction et l'équipe-

ment de mini laboratoires, par l'appui aux différents structures de production et d'exportation, par l'encadrement des planteurs, ..., a permis de relancer la production de fruits frais. Raison pour laquelle, il 'est félicité de cette deuxième phase qui, à l'en croire, permettra à l'activité de production fruitière de sortir totalement de sa léthargie. Dans la même veine, Mme Diénébou Condé, Directrice Général des productions et de la diversification agricoles, représentant le ministre de l'agriculture, s'est aussi réjouie de la continuité de ce programme de coopération. Toute chose qui a contribué, l'amélioration des conditions d'accès au marché international, des produits ivoiriens, le renforcement des capacités des acteurs de la filière et des prestataires de services. «Toutes ces actions, ont permis à bon nombre de producteurs et exportateurs de la filière horticole de répondre aux exigences du marché européen qui constitue, la principale destination de nos produits agricoles», a-t-elle indiqué. Quant au représentant de l'Union Européenne, M. Jean- Marie Née, a réaffirmé que le PIP, est destiné à permettre aux entreprises horticoles privées de l'ACP de se conformer de manière durable aux exigences européennes (réglementaire et commerciales), notamment en matière de qualité sanitaire et de traçabilité des produits horticoles. En vue de rendre compétitifs les produits de ces pays sur le marché international.